



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 10

11 mars 1970

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL FACE À L'INFLATION

Le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, a ouvert la discussion sur la question de l'inflation, sujet brûlant qui intéresse tous les Canadiens, à la Conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa les 16 et 17 février dernier. Voici le texte de son allocution dans laquelle il a exposé, dans ses grandes lignes, le point de vue du Gouvernement sur le sujet:

...L'exposé de M. Rasminsky sur la situation économique et financière du pays démontre que, de tous les problèmes auxquels le Canada doit faire face, le problème de l'inflation exige la priorité. Il en est ainsi en dépit du fait que les restrictions des dépenses publiques et privées, déjà appliquées au Canada et aux États-Unis depuis le début de 1969, commencent à faire sentir leur effet sur le rythme de l'activité économique. Si cette politique ne se traduit pas encore par un ralentissement de l'inflation

des prix et des revenus, elle semble du moins avoir enrayé l'accélération dans l'augmentation des prix. Cette première étape était essentielle. La prochaine consistera à causer une régression du taux de la hausse des prix. Nous devons nous y employer en vue de mettre un terme à la spirale inflationniste, et nous devons consentir un effort considérable pour y arriver. Cette tâche est essentielle et nos efforts ne pourront être relâchés avant leur succès définitif, si nous voulons mettre un terme aux injustices et à l'incertitude qui découlent de l'inflation.

CONSEQUENCES NÉFASTES DE L'INFLATION

Est-il besoin d'énumérer les maux nombreux engendrés par l'inflation? A l'heure actuelle, ils ne sont que trop évidents non seulement pour ceux dont les revenus sont fixes, mais aussi pour les cultivateurs, les ouvriers, les petits commerçants et pour la plupart des groupes de citoyens qui ne sont pas en mesure de distancer les prix dans cette course ni d'exploiter la situation à leur profit. De plus, les conséquences de l'inflation ne se bornent pas aux secteurs et régions économiques où les pressions inflationnistes sont les plus fortes, elles se manifestent également sous la forme d'une accélération croissante des coûts et des prix dans des régions où l'activité économique est au ralenti. Il serait dangereux, toutefois, de conclure que la lutte contre l'inflation exige un effort trop grand, et partant, qu'il n'y a plus qu'à essayer de s'y faire. Il est tentant de suivre la voie de la résignation, puisque tout effort correctif se traduit immédiatement par une réaction douloureuse. L'inflation, en revanche, aurait des incidences plus dramatiques, même si elles étaient moins évidentes au point de départ. Ces incidences, en effet, se traduiraient à la longue par une détérioration injuste de la condition des citoyens les plus faibles et les plus vulnérables, par des dommages irréparables à la capacité de concurrence du Canada sur les marchés internationaux, et par un ébranlement des assises de la croissance économique future du

SOMMAIRE

Le Gouvernement fédéral face à l'inflation	1
Projet d'accord Canada-É.-U. sur la pêche	3
Naissances, mariages et décès.....	3
Indices des prix à la consommation	3
Moins d'appartements vacants.....	4
Baisse dans la construction en janvier	4
Du nickel aux antipodes.....	4
Les fourrures canadiennes - Le renard....	5
Conférence mondiale sur la construction..	6
Prêt à la Malaysia.....	6
L'"Opération récupération".....	6
Convention sur les incendies de forêts	7
Agents correctionnels indigènes.....	7
Timbre commémoratif d'Henry Kelsey.....	8

pays et du bien-être de tous les citoyens. Il ne fait aucun doute que plus on laissera l'inflation suivre son cours, plus il deviendra difficile de l'endiguer et plus il en coûtera à la longue pour y mettre fin. Une inflation constante ne peut que saper notre économie, altérer la physionomie et la stabilité de notre société et battre en brèche la solidité de nos institutions politiques. L'inflation peut, à la longue, constituer une menace sérieuse pour notre avenir en tant que société et en tant que nation.

Voilà pourquoi le Gouvernement fédéral conjugue toutes ses ressources pour combattre la hausse des prix et des salaires, dont l'ampleur ne cesse de croître depuis quelques années. Il y a quelques instants à peine, le président de la Commission des prix et des revenus vous donnait un aperçu des résultats de la Conférence sur la stabilité des prix, dont les assises ont eu lieu lundi et mardi de la semaine dernière. A cette Conférence, en effet, les dirigeants du monde des affaires et les représentants de divers groupements professionnels se sont engagés à soutenir le combat mené contre l'inflation et, dans cette perspective, ils ont affirmé qu'ils étaient prêts à consentir à de réels sacrifices. Il est clair que, si d'autres groupes réagissent de façon aussi positive, nous pouvons nous attendre à un accroissement important de l'emploi et de la production, au fur et à mesure que d'autres mesures restrictives deviendront moins nécessaires.

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Bien que la lutte contre l'inflation soit une tâche à laquelle tous les Canadiens doivent participer, elle constitue cependant une responsabilité spéciale des gouvernements, — de tous les gouvernements. Étant donné que, à l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux et municipaux sont à l'origine d'environ 58 pour cent des dépenses gouvernementales, c'est là, de toute évidence, une responsabilité qu'il nous faut partager si nous voulons réussir. De fait, l'une des caractéristiques les plus fréquemment observées du processus évolutif de la répartition entre les trois ordres de gouvernement a été le fléchissement de la part des revenus et des dépenses qui revient au Gouvernement fédéral. La part provinciale-municipale de l'ensemble des recettes de l'État est passée de 35 pour cent en 1952 à presque 60 pour cent à l'heure actuelle: cette hausse souligne l'importance que nous devons conjointement attacher à la réalisation d'un programme d'action concerté en vue de rétablir la stabilité des prix. Devant cette tâche, nous n'avons pas le choix: nous sommes obligés au succès.

RÉDUCTION DES DÉPENSES FÉDÉRALES

Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a, à son crédit, un certain nombre de réalisations:

Nous avons réduit et nous continuons de freiner l'augmentation des dépenses du Gouvernement fédéral, tout en adoptant certaines mesures en vue d'accroître les revenus plus rapidement qu'à l'ordinaire.

Les prévisions budgétaires pour 1970-1971, déposées à la Chambre des communes mercredi dernier, indiquent encore une fois un fort ralentissement de l'augmentation des dépenses de l'État. En fait, les dépenses qui ne découlent d'aucune loi ou engagement antérieur ont été maintenues près des niveaux qu'elles atteignaient en 1969-1970. Par suite de la compression des dépenses en 1969-1970 et, de nouveau, en 1970-1971, le budget fédéral, au lieu d'accuser un déficit, s'est soldé par un excédent. Le budget excédentaire de l'année en cours est le premier que notre pays connaît depuis 13 ans. Grâce à lui, l'État n'a plus besoin de recourir à l'emprunt pour se procurer des revenus supplémentaires. Le Gouvernement compte bien se retrouver dans la même situation au cours de la prochaine année financière. Nous avons de plus, par le truchement de la Banque du Canada, limité la croissance du crédit en haussant son coût et par le fait même, en réduisant sa disponibilité.

UNE POLITIQUE SÉLECTIVE

Lorsque nous avons mis en oeuvre cette politique, nous avons fait de notre mieux pour atténuer les effets secondaires indésirables qui, nécessairement, accompagnent ces grandes mesures d'ensemble. Nous avons accordé davantage de crédits aux programmes destinés à attirer les industries dans les régions moins prospères du pays et nous avons tenté avec une vigueur accrue de mettre au point une politique sélective, conçue pour s'attaquer précisément aux origines des poussées inflationnistes, tout en atténuant la portée des restrictions sur les régions et les secteurs de la communauté particulièrement vulnérables. Vous aurez remarqué que, dans nos prévisions budgétaires, la plus grande augmentation des dépenses, abstraction faite des postes statutaires qui échappent à notre volonté, se retrouve au chapitre des crédits affectés à l'expansion économique régionale. Les programmes du type de ceux qui sont réalisés par le ministère de l'Expansion économique régionale ont essentiellement pour but d'améliorer le sort des régions défavorisées; mais, à cet égard, il existe d'autres programmes importants auxquels le Gouvernement fédéral consacre de l'argent; il s'agit, par exemple, de la formation professionnelle des adultes, des prestations d'assurance-chômage, des allocations versées en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, de certains autres programmes d'assistance publique et des crédits affectés à la voirie et aux travaux publics.

Bien entendu, le Gouvernement fédéral continuera d'atténuer les effets des restrictions sur les régions défavorisées, cela grâce à de tels programmes, et grâce aussi à une application plus nuancée de sa politique, ce qui lui permettrait de concentrer la force des mesures restrictives sur les régions où les poussées inflationnistes sont les plus fortes. Mais, pour être pleinement efficaces, ces politiques devront bénéficier de l'étroite colla-

PROJET D'ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS SUR LA PÊCHE

Le Canada et les États-Unis ont négocié un accord relatif aux privilèges réciproques concernant la pêche, dans certaines zones au large de leurs côtes, à la suite de l'établissement par chaque pays, de zones exclusives de pêche au cours des dernières années.

En annonçant cette nouvelle le ministre des Pêches et des Forêts, M. Jack Davis, a précisé que l'accord était conditionné par l'approbation des gouvernements des deux pays.

L'accord a été négocié par des représentants des deux pays, à Ottawa, en février. M. A.W.H. Needler, sous-ministre des Pêches et des Forêts dirigeait la délégation canadienne, et M. Donald L. McKernan, celle des États-Unis. Comme conseillers, il y avait des représentants des gouvernements des États, des provinces et des deux gouvernements fédéraux, ainsi que des industries de la pêche des côtes de l'Atlantique et du Pacifique des deux pays.

Les zones visées par l'accord comprennent les côtes de l'est et de l'ouest du Canada et des États-Unis, y compris l'Alaska. Les espèces de poissons comprennent toutes celles qui font l'objet d'une pêche commerciale par les deux pays. L'accord est prévu pour une durée de deux ans. Il ne s'applique qu'aux pêches commerciales et aux zones désignées.

La pêche par les deux pays continuera à peu près comme auparavant dans les zones désignées

comme zones réciproques de pêche dans l'accord.

La pêche du saumon à la ligne traînante, par des Canadiens, dans les eaux des États-Unis, sera autorisée dans la zone comprise entre la limite de trois milles et celles de douze milles, uniquement au large de la côte de l'État de Washington. La pêche du saumon à la ligne traînante par les États-Unis dans les eaux canadiennes ne sera autorisée à continuer qu'au large des côtes de l'île de Vancouver.

La pêche du flétan du Pacifique continuera dans la zone réciproque de pêche de chaque pays. La pêche au chalut qui a été pratiquée jusqu'à présent dans la zone de pêche réciproque de chaque pays, par des bateaux de l'autre pays se poursuivra.

L'ancienne pratique de transférer le hareng sur la côte est des États-Unis et du Canada continuera, mais aucun des deux pays ne pourra pêcher le hareng dans la zone réciproque de l'autre pays. La pêche de toute espèce de clams, de pétoncles, de crabes, de crevettes ou de homards sera complètement interdite dans la zone réciproque de pêche de l'autre pays. Le lancement de toute nouvelle pêche par les bateaux d'un pays dans les zones réciproques de pêche de l'autre pays exigera des consultations et la conclusion d'une entente entre les deux pays.

Dans les zones réciproques de pêche de chaque pays, les règlements de pêche s'appliqueront également aux pêcheurs des deux pays.

NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS

Selon le bulletin de décembre sur la statistique de l'état civil publié par le Bureau fédéral de la statistique, en 1969 le nombre de naissances a augmenté de 6,000 par rapport à 1968; le nombre de mariages a augmenté de 8,000 et le nombre de décès, d'environ 2,000.

Les estimations fondées sur les registres des bureaux provinciaux montrent qu'en 1969 il y a eu environ 370,000 naissances au Canada contre 364,300 en 1968. Jusqu'à 1969 le nombre de naissances a diminué chaque année depuis 1959 alors qu'il avait connu un chiffre record de 479,300. Le taux de natalité pour 1,000 habitants demeure inchangé en 1969 (17.6). Avant 1969, le taux a baissé constamment, passant de 28.2 en 1957 à un creux inusité de 17.6 en 1968.

En 1969 le nombre de mariages a atteint un sommet, soit 180,000 contre 172,000 en 1968. Le taux de nuptialité pour 1,000 habitants est estimé à 8.5, le plus élevé depuis 1953 et quelque peu supérieur à celui de 1968 (8.3). Jusqu'à 1964 le taux de nuptialité a baissé chaque année; de 10.9 en 1946 il est passé à 6.9 en 1963.

Le nombre de décès a été estimé à 155,000 en 1969 contre 153,200 en 1968. Le taux annuel brut pour 1,000 habitants demeure à 7.4.

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

Entre décembre et janvier les indices des prix à la consommation ont avancé dans six villes et groupes de villes, ont reculé dans une ville et sont demeurés stables dans trois autres. Les mouvements ont varié entre une progression de 0.5% à Halifax et une régression de 0.1% à Ottawa. Les prix des aliments ont connu des hausses et des baisses mineures, sauf à Montréal où il y a eu hausse de 1.0%. Par contre, les indices de l'habitation ont progressé dans presque toutes les villes, progressions traduisant l'augmentation générale des frais de logement et d'expédition de colis par la poste. Les ventes de mi-saison ont été la cause principale de la régression de l'indice de l'habillement dans sept villes; à Saint-Jean (T.-N.) l'indice a avancé légèrement mais il n'a pas varié dans deux autres villes. Les indices des transports ont progressé dans toutes les villes par suite de la hausse des voyages en chemin de fer. La progression sensible de 2.7% à Halifax est due en grande partie à la hausse substantielle des frais de transport local. L'indice des soins personnels et de santé et celui des loisirs et de la lecture ont enregistré des mouvements de progression et de régression dans le Canada entier. L'indice des tabacs et alcools n'a pas varié dans les villes observées, sauf à Edmonton-Calgary où la hausse du prix

de la bière a entraîné une progression de 1.3% par rapport au mois précédent.

Saint-Jean (T.-N.): L'indice des prix à la consommation a atteint 120.9 en janvier, soit 0.3% de plus qu'en décembre et 3.2% de plus qu'en janvier 1969.

Halifax: L'indice de tous les articles a progressé de 0.5% entre décembre et janvier. A 123.2 il était de 6.4% supérieur à celui de janvier 1969.

Saint-Jean (N.-B.): L'indice des prix à la consommation a progressé de 0.3% pour atteindre un niveau supérieur de 5.0% à celui de janvier 1969.

Montréal: La hausse de prix des aliments est intervenue pour une grande partie de la progression de 0.3% qu'a connue l'indice de tous les articles. A 123.5 il a dépassé de 2.8% son niveau de janvier 1969.

Ottawa: L'indice des prix à la consommation a régressé de 0.1%, les aliments et les vêtements ayant été vendus moins cher. A 125.7 l'indice a dépassé de 4.5% celui de janvier 1969.

Toronto: Entre décembre et janvier, l'indice des prix à la consommation a avancé de 0.2% pour atteindre 126.8, soit 4.5% de plus qu'en janvier 1969.

Winnipeg: L'indice de tous les articles n'a pas varié entre décembre et janvier. Son niveau de 126.2 a dépassé de 4.8% celui de janvier 1969.

Saskatoon-Regina: L'indice de tous les articles a légèrement progressé (0.1%) pour atteindre 121.7, soit 3.3% de plus qu'en janvier 1969.

Edmonton-Calgary: Pour la première fois depuis mai 1968 l'indice des prix à la consommation n'a pas varié dans ce groupe de villes. A 123.5 son niveau de janvier était supérieur de 3.7% à celui de janvier 1969.

Vancouver: L'indice des prix à la consommation est resté en janvier au même niveau qu'en décembre.

MOINS D'APPARTEMENTS VACANTS

Au Canada, il y avait moins d'appartements vacants en décembre qu'en juin dernier. C'est ce qu'a révélé la Société centrale d'hypothèques et de logement à la suite d'une enquête menée dans huit villes en décembre 1969. Ces villes sont Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Windsor, Montréal et la région d'Ottawa-Hull.

Même s'il y a généralement moins de logements libres en hiver qu'en été, le sondage a révélé une proportion d'environ deux pour cent en décembre, sauf à Montréal, où le pourcentage est de 5.5. L'enquête s'est faite par échantillonnage et n'incluait que les appartements dans des immeubles qui en contenaient six ou davantage. Étaient exclus les bâtiments de moins de six logements, les duplex, les maisons en rangée et les maisons unifamiliales.

C'est la première fois que la Société centrale d'hypothèques et de logement fait une étude de ce genre en hiver. Elle se fait d'ordinaire en juin et s'étend à onze villes du Canada.

BAISSE DANS LA CONSTRUCTION EN JANVIER

Selon les premières estimations fournies en février par la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'industrie canadienne de la construction a accusé une certaine baisse durant le mois de janvier.

En effet, au cours du mois écoulé, 6,829 unités de logement ont été entreprises dans les centres urbains, ce qui représente une baisse de 39.6 pour cent par rapport à la période correspondante de l'année passée, au cours de laquelle 11,304 logements avaient été mis en chantier.

Tous les genres d'habitations sont inclus dans cette diminution et dans le cas d'appartements et autres habitations multifamiliales le chiffre de 4,968 unités est à comparer à celui de 7,845 pour la période correspondante de l'an passé, soit une baisse de 36.7 pour cent. En ce qui concerne la mise en chantier des habitations unifamiliales, on enregistre une diminution de 46.2 pour cent, 1,861 unités ayant été entreprises cette année au regard de 3,459 en janvier 1969. Toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, ont accusé une baisse des mises en chantier par rapport à l'année dernière.

Compte tenu des facteurs saisonniers, l'activité enregistrée au mois de janvier dans tous les domaines fournirait un taux annuel de 162,500 unités, alors que pour le mois de décembre le même taux hypothétique annuel se serait établi autour de 192,600 unités.

DU NICKEL AUX ANTIPODES

L'International Nickel Australia Limited, filiale de *L'International Nickel Company of Canada Limited*, et la *Broken Hill Proprietary Company Limited* ont diffusé dernièrement et simultanément dans les villes de Melbourne, Sydney et Perth la déclaration suivante:

"Les travaux d'exploration qui se poursuivent dans la région de Widgiemooltha, en Australie occidentale, ont permis de localiser un certain nombre de formations de sulfure de nickel. Un puits d'exploration va être creusé dans l'un des gisements afin d'en déterminer de façon plus précise la valeur potentielle. A partir de ce puits d'autres recherches seront entreprises pour établir la pleine valeur du minerai.

"Le puits descendra jusqu'à une profondeur d'environ 1,000 pieds, d'où des galeries latérales percevront les zones minérales pour vérifier la continuité et la teneur en nickel de la couche minérale, prélever des échantillons qui seront soumis à des essais de broyage et de métallurgie, et pour connaître les conditions du terrain. A partir des travaux souterrains, on aura recours au forage au diamant pour explorer les prolongements latéraux et vers le bas des zones de minerai. Les préparatifs techniques de cette opération sont en cours depuis quelque temps et la préparation du terrain où le puits sera foré va commencer incessamment. On prévoit que le creusage du puits débutera en avril. L'ensemble du travail devrait être terminé au début de 1971."

LES FOURRURES CANADIENNES - LE RENARD

Cet article est le cinquième d'une série sur les fourrures canadiennes et sur les animaux qui les fournissent.

Le plus petit de la famille de canidés, le renard, se retrouve partout au Canada. Les renards de couleur - qu'ils soient rouges, croisés ou argentés - occupent une aire qui va de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'aux limites septentrionales de la forêt. Ils se sont en outre adaptés à la vie dans les régions habitées. Le renard arctique, pour sa part, hante les espaces déserts du Nord canadien et les îles de l'Arctique. Le croisé et l'argenté ne sont que des nuances de couleur du renard rouge. Une même portée de renards rouges peut compter des rejetons croisés ou argentés.

L'accouplement a lieu en février ou mars et les renardeaux naissent en avril ou au début de mai, la période de gestation étant de 52 jours environ. Il y a en moyenne cinq petits par portée, dont la subsistance et la protection sont assumées par les deux parents. Le renard mange pratiquement n'importe quoi, mais il a une préférence pour les souris, les lapins et les oiseaux. A l'occasion, il ne dédaignera pas une visite au poulailler.

Le renard argenté d'élevage jouissait d'une grande popularité au cours de la première moitié du siècle. Les souches de reproduction provenaient soit de sujets sauvages capturés, soit de renardeaux tirés de leur tanière.

Au début, les fourrures noires eurent le plus de succès. Par après, les types argentés étaient de plus en plus demandés, le changement de goût s'expliquant peut-être par le fait que les fourrures de renards rouges peuvent facilement et à peu de frais se teindre pour imiter le renard noir. Par contre, on n'a jamais réussi à imiter la teinte distinctive du renard argenté.



Le renard blanc

Le progrès de l'élevage du renard amena la création de mutations luxueuses variant des types noirs ou argentés classiques. La première de ces mutations fut le platine, créé en Norvège à partir de souches canadiennes. Aux enchères de New York en 1940, une fourrure platine commanda un prix record de \$11,000.

FAIBLE DEMANDE ACTUELLE

Vers 1940, la production mondiale du renard avait atteint des proportions phénoménales, mais déjà la mode avait commencé à se tourner vers les fourrures à poil court comme le vison. La demande pour le renard commença alors à décliner. On élève encore le renard argenté au Canada, mais en petit. La production a cessé d'être rentable du fait que, la plupart du temps, les prix sont inférieurs au coût de production. Les éleveurs qui persistent le font dans l'espoir d'un éventuel renversement de la mode qui leur ramènerait la prospérité.

En hiver, la fourrure du renard arctique, ou renard blanc, va du blanc éclatant au blanc légèrement crème. L'été, elle tourne au brun grisâtre. On trouve chez le renard arctique des nuances bleues; ainsi, des renardeaux bleus peuvent très bien naître dans une portée de renards blancs. La taille du renard arctique est plus petite et sa queue touffue plus courte que chez son compère rouge.

La fourrure du renard arctique forme la base des captures du trappeur esquimau. Elle est toujours populaire pour capes, écharpes et collets. Son origine polaire donne à la fourrure un dense duvet laineux, très différent de la fourrure douce et aplatie du renard rouge. Les quelques fourrures bleues capturées en liberté ont généralement une teinte brun suie. Les fourrures vraiment bleues ne s'obtiennent que de l'élevage qui se conduit à grande échelle en Scandinavie, en Pologne et en Union soviétique.



Le renard rouge

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA CONSTRUCTION

Le ministre des Pêches et des Forêts, monsieur Jack Davis, a fait savoir qu'environ 500 délégués représentant quelque 40 pays sont attendus à la Conférence mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction domiciliaire (en insistant surtout sur les besoins des pays en voie de développement) qui aura lieu à l'Université de la Colombie-Britannique du 5 au 16 juillet 1971.

M. Davis a révélé que le Canada a accepté d'être l'hôte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à cause de la vaste expérience de notre pays en matière de bois de construction.

L'objectif de cette Conférence de deux semaines est de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction domiciliaire, particulièrement dans la construction de maisons à prix modique. Le ministre a fait remarquer qu'un certain nombre de pays en voie de développement traverse une crise du logement tout en possédant d'énormes ressources forestières inexploitées. Les échanges d'idées qui se feront à cette occasion devraient beaucoup aider ces pays à relever leur niveau de vie et à donner de l'expansion à leur industrie forestière.

TECHNIQUES DE CONSTRUCTION MODERNE

De nos jours presque tous les pays connaissent une crise du logement à laquelle seule une accélération de la construction domiciliaire pourrait remédier, a déclaré M. Davis. Il est généralement admis, a-t-il ajouté, que l'emploi des charpentes de bois selon les techniques de construction utilisées au Canada, faisant appel aux éléments pré-fabriqués et suivant un programme de travail précis, est une des façons les plus souples, économiques et pratiques auxquelles les entrepreneurs peuvent avoir recours pour améliorer leur productivité.

Les études poursuivies par l'OAA mettent en relief l'importance du bois en tant que matériau de construction. Plus de la moitié de tout le bois d'œuvre débité actuellement est utilisé dans la construction en général et dans la construction domiciliaire en particulier; environ 75 pour cent du contreplaqué, des panneaux de fibre et des panneaux de particules fabriqués en Amérique du Nord sont utilisés dans la construction domiciliaire et l'entretien des logis. De plus, on peut entrevoir une augmentation marquée de l'emploi du bois grâce à de nouvelles techniques comme l'emploi d'éléments de construction pré-fabriqués, des charpentes lamellées-collées ainsi que du bois en combinaison avec d'autres matériaux de construction.

Cette Conférence donnera aux délégués des nations industrialisées et des pays en voie de développement l'occasion d'étudier en commun leurs problèmes mutuels et d'échanger des renseignements sur les nouveaux produits du bois et les techniques de construction modernes. Un certain nombre de documents de travail seront préparés à l'avance; ils ser-

viront de point de départ aux discussions et fourniront des renseignements précieux sur l'utilisation du bois dans la construction.

Une exposition démontrant les techniques modernes de construction sera tenue en même temps que la Conférence.

PRÊT À LA MALAYSIA

Le Canada a accepté d'aider la Malaysia à entreprendre le relevé des ressources forestières de Sabah, sa province située le plus à l'est.

L'Agence canadienne de développement international a annoncé qu'elle avait consenti un prêt de \$620,000 à des conditions de faveur et un don de \$200,000 en vue de financer un inventaire forestier de Sabah ainsi qu'une étude économique des diverses méthodes d'exploiter ses richesses naturelles. Déjà un don de \$200,000 avait été accordé pour un relevé aérien de la province par des Canadiens.

La Malaysia s'efforce de diversifier ses exportations au delà de ses fournitures traditionnelles qui sont le caoutchouc et l'étain. Les bois durs tropicaux de Sabah sont déjà en demande. Cependant, à moins qu'un inventaire complet des forêts ne soit fait et que des politiques à long terme ne soient formulées, les autorités malaysiennes ne peuvent poursuivre l'exploitation de la principale ressource de la province.

Le programme de Sabah sera intégré à un important projet touchant l'aménagement alimentaire et agricole, sous les auspices du Programme de développement des Nations Unies, dont l'objet est d'aider la Malaysia à dresser une politique d'ensemble relative aux ressources forestières de Sabah, de Sarawak et de la Malaysia occidentale. L'aide et la participation du Canada consisteront en un inventaire basé sur des reconnaissances aériennes et terrestres ainsi qu'en une étude des différentes politiques forestières, des techniques appropriées de gestion et des exigences prévisibles de main-d'œuvre. On espère que le projet aura une influence capitale sur le développement de la Malaysia.

L'OPÉRATION RÉCUPÉRATION

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a donné récemment des précisions sur l'accélération du programme destiné à encourager les Canadiens étudiant outre-mer à revenir au Canada.

Un rapport pour l'année 1969-1970 sur l'"Opération récupération" du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration indique un élargissement de ce programme dont le but principal est d'assurer que les 15,000 Canadiens qui poursuivent des études dans les universités des États-Unis et d'Europe pourront profiter pleinement des occasions d'emploi qui s'offrent au Canada.

M. MacEachen a remarqué que, dans les années passées, le programme ne fournissait aux étudiants

canadiens à l'étranger que peu de renseignements sur le marché du travail et une liste des employeurs canadiens. Afin de permettre aux employeurs canadiens et aux étudiants canadiens à l'étranger de communiquer entre eux, l'"Opération récupération" fournit maintenant aux étudiants des renseignements plus abondants sur le marché du travail, en plus des noms et adresses de quelque 700 employeurs qui ont exprimé leur désir de prendre en considération les nouveaux diplômés (à tous les niveaux).

Ces employeurs, en réponse à un questionnaire qu'on leur avait soumis, ont demandé que leur nom soit inscrit au "Répertoire d'employeurs" préparé par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. En plus de renfermer la liste des employeurs, le Répertoire contient des renseignements régissant les bourses, les prêts disponibles aux étudiants et les adresses des Centres de Main-d'oeuvre du Canada. Tous les Canadiens aux études à l'étranger peuvent en recevoir un exemplaire en en faisant la demande. Les étudiants des universités et collèges du Canada peuvent également en obtenir un exemplaire en s'adressant aux Centres de Main-d'oeuvre du Canada sur le campus ou au bureau de placement des étudiants.

Les étudiants sont invités à remplir des formulaires sur leur état personnel et les retourner ensuite au ministère à Ottawa. Ces formulaires seront alors expédiés à 2,700 employeurs, y compris ceux qui seront inscrits dans le "Répertoire des employeurs". Les entreprises pourront ensuite communiquer directement avec les étudiants.

Le Service de liaison universitaire de la Division de l'immigration s'occupera en Europe des services que cherche à rendre l'"Opération récupération," cependant que le ministère des Affaires extérieures s'en chargera en ce qui concerne les étudiants canadiens aux États-Unis. En outre, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration travaille en étroite collaboration avec l'Association des universités et collèges du Canada.

CONVENTION SUR LES INCENDIES DE FORÊTS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait savoir qu'un échange officiel de notes a eu lieu à Washington entre le Gouvernement du Canada et celui des États-Unis, habilitant les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick à adhérer à la Convention dite *Northeastern Interstate Forest Fire Protection Compact*.

La Convention a été adoptée en vertu d'une décision du Congrès des États-Unis en 1949. Elle groupait à l'origine sept États américains désireux de "favoriser la prévention et l'extinction efficaces des incendies de forêts dans le secteur nord-est des États-Unis et dans les zones adjacentes du Canada, en mettant au point des programmes intégrés de lutte contre les incendies de forêts, en prévoyant une aide mutuelle entre les États de cette région dans la

lutte contre les incendies de forêts... et en créant un organisme central chargé de coordonner les services des États membres et de dispenser les services communs que les États membres peuvent juger souhaitables".

En 1952, en adoptant une loi publique distincte, le Congrès des États-Unis permettait l'adhésion à la Convention de toute province canadienne contiguë à n'importe lequel des États signataires.

En février 1969, le Nouveau-Brunswick demandait au Gouvernement du Canada de prendre les dispositions nécessaires pour lui permettre d'adhérer à la Convention. En septembre, le Québec présentait une demande semblable.

Le Gouvernement du Canada a donné suite à ces demandes et a entrepris de procéder avec le Gouvernement des États-Unis à un échange de notes qui conférerait une portée internationale à l'adhésion des deux provinces à la Convention.

Le Québec a signé la Convention le 23 septembre 1969 et son adhésion est devenue exécutoire à compter du 29 janvier. On s'attend à ce que le Nouveau-Brunswick appose sa signature d'ici à quelques mois.

AGENTS CORRECTIONNELS INDIGÈNES

Des Indiens du Canada vont être engagés et formés au titre d'agents correctionnels, d'agents d'orientation et d'agents adjoints aux libérations conditionnelles en vertu d'un programme que réalisent conjointement le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère du Solliciteur général.

Quarante Indiens sont inscrits à deux cours pilotes qui vont débiter bientôt dans des collèges de formation du personnel du Service pénitentiaire canadien à Kingston (Ontario) et New Westminster (Colombie-Britannique).

Ce programme est le fruit d'une étude, intitulée "Les Indiens et la Loi", qu'a menée en 1967 la *Canadian Corrections Association*, sous la présidence de M. Gilbert C. Monture.

Le ministère du Solliciteur général se charge de diriger et de dispenser les cours. Le ministère des Affaires indiennes en paiera les frais en vertu d'une autorisation du Conseil du Trésor prévoyant la formation en cours d'emploi d'Indiens et d'Esquimaux dans les ministères fédéraux.

Une campagne de recrutement a été lancée au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique en vue de trouver des candidats au stage de formation que comporte ce programme.

Les postulants doivent être adultes, d'origine indienne et de sexe masculin, mesurer au moins 5 pieds 8 pouces et jouir d'une bonne santé. Il leur faut posséder au moins leur dixième année d'études, toutefois, ceux qui ont terminé leur douzième année auront la préférence.

Le programme a pour objet de réduire le chômage chez les Indiens et d'aider les indigènes du Canada à se forger un avenir meilleur.

TIMBRE COMMÉMORATIF D'HENRY KELSEY

Les Postes canadiennes mettront en vente le 15 avril un timbre commémoratif à l'occasion du tricentenaire de la naissance d'Henry Kelsey, que l'on dit être le premier explorateur à parcourir les plaines de l'Ouest du Canada.

Apprenti auprès de la Compagnie de la baie d'Hudson en 1684, Henry Kelsey a exploré l'Ouest du Canada, en sa qualité d'agent de cette compagnie, pour y ouvrir de nouveaux débouchés pour ses opérations. Il a vécu et voyagé avec les tribus indiennes de la région pendant quarante ans et les relations qu'il a entretenues avec elles étaient empreintes d'une sincère fraternité.

Kelsey a pris des notes minutieuses au cours de ses voyages, où l'on trouve une description très détaillée des particularités géographiques de la région. Toutefois, ce n'est qu'environ deux siècles après sa mort que ses notes manuscrites ont été découvertes à la bibliothèque de *Dobb's Castle*, en Irlande. Cette découverte, qui a eu lieu en 1926, a permis d'ajouter foi au récit de ses explorations.

Le timbre d'Henry Kelsey, dont les couleurs sont le rouge, le bleu, le jaune et le marron foncé, et qui mesure 40 mm sur 24 mm, a été dessiné par l'artiste Dennis Burton, de Toronto. Pour l'impression de ce timbre la *British American Bank Note Company*, d'Ottawa, utilisera un double procédé, celui de la gravure en trois couleurs et celui de la gravure sur acier pour la quatrième couleur. Le timbre sera tiré à trente-quatre millions d'exemplaires.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL FACE À L'INFLATION

(Suite de la page 2)

laboration des gouvernements provinciaux.

En dépit de tous nos efforts, toutefois, il n'y a pas de doute que le fait d'enrayer l'inflation en recourant uniquement aux mesures générales dont j'ai parlé provoquerait beaucoup de souffrances, retarderait l'activité économique dans des régions où l'inflation ne constitue pas un problème majeur, (et où nous souhaitons au contraire stimuler l'expansion), et entraînerait probablement d'autres augmentations pénibles du chômage dans des régions où il sévit déjà trop. Le programme établi par la Commission des prix et des revenus ne se présente pas comme une solution de remplacement, mais plutôt comme un supplément important aux mesures générales de restriction que nous prônons. Le Gouvernement fédé-

ral appuie ce programme. Ses effets permettront de réduire le fardeau et la durée des mesures générales qu'il faudrait autrement appliquer. Il pourra également contribuer à atténuer les effets secondaires pénibles que comporteraient de telles mesures. Comme nous bénéficierons tous effectivement du succès de ce programme, il y va de notre intérêt commun d'y contribuer ensemble et en collaboration avec la Commission.

COOPÉRATION DES HOMMES D'AFFAIRES

Le Gouvernement fédéral a été très encouragé du degré de coopération manifesté par les dirigeants du monde des affaires qui ont entériné la "Déclaration" publiée à l'issue de la réunion tenue à Ottawa, les 9 et 10 février dernier. Le fait que le secteur privé ait consenti à limiter les augmentations de prix et à absorber, dans une certaine mesure, l'accroissement des coûts de production constitue un progrès des plus positifs. Le Gouvernement fédéral espère que les chefs des gouvernements provinciaux se rallieront aux décisions prises au cours de cette réunion, ainsi qu'au programme de restrictions volontaires proposé au secteur privé par la Commission des prix et des revenus.

Nous avons en outre reçu de la Commission une série de "Propositions provisoires concernant l'appui du Gouvernement" et vous avez pu entendre les propos de M. Young ce matin à ce sujet. J'espère que nous pourrions les examiner en détail. Le Gouvernement fédéral est prêt à adopter des mesures positives en vue de l'application de ces propositions, et il compte que les provinces se montreront disposées à agir dans le même sens.

Il est essentiel que les provinces adoptent une politique économique éclairée et appropriée, ainsi que toutes les mesures susceptibles d'assurer le succès des efforts de la Commission des prix et des revenus, afin de mettre un terme à l'inflation sans donner lieu à des sacrifices par trop considérables sur le plan de la production et de l'emploi. C'est pourquoi je fais aujourd'hui appel à votre collaboration. Comme je l'ai signalé, nous reconnaissons que la situation n'est pas la même dans toutes les provinces et que, par conséquent, la nature et l'ampleur des mesures à adopter pourront varier d'une province à l'autre. Néanmoins, nous devons nous montrer d'autant plus résolu à juguler l'inflation que nous savons à quel point ses répercussions pourraient être néfastes pour tout le monde. C'est cette détermination à agir efficacement dans l'intérêt du Canada entier que je compte trouver chez tous les participants à la présente Conférence.